

Contrat d'engagement jeune (CEJ)

Données

Données brutes, provisoires

Sources

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares

Définition

Précédant le Contrat d'engagement jeune, la **Garantie jeunes** a été mise en place par les missions locales sous forme expérimentale en octobre 2013. Droit ouvert aux **jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité financière, ni en étude, ni en emploi, ni en formation** (NEET), elle combinait un **accompagnement collectif renforcé, des mises en situation de travail et une garantie de ressources**. L'accompagnement se déroulait sur une période de 12 mois renouvelable par tranche de 6 mois.

Au 1^{er} janvier 2017, le dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire national suite à la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. La Garantie jeunes est alors devenue un droit pour tous les jeunes remplissant les critères d'éligibilité et constituait une modalité spécifique, particulièrement intensive, du Pacea (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi).

Le 1^{er} mars 2022, la **Garantie jeunes (GJ) a été remplacée par le Contrat d'engagement jeune (CEJ)** mis en œuvre par France Travail ou les missions locales ; du côté de France Travail, une partie du public de l'Accompagnement individualisé des jeunes (AIJ) est également désormais orientée vers ce dispositif depuis cette date. Le CEJ est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas de formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum.

Les jeunes en dispositif sont suivis par un conseiller dédié. L'accompagnement prend la forme d'un programme intensif de 15-20 heures par semaine avec une mise en activité régulière (stages, activités collectives, immersions, etc.).

Selon leurs ressources et sous condition de respecter leurs engagements, les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros.

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Mise à jour : 30 janvier 2024

Nombre d'entrées* en Contrat d'engagement jeune

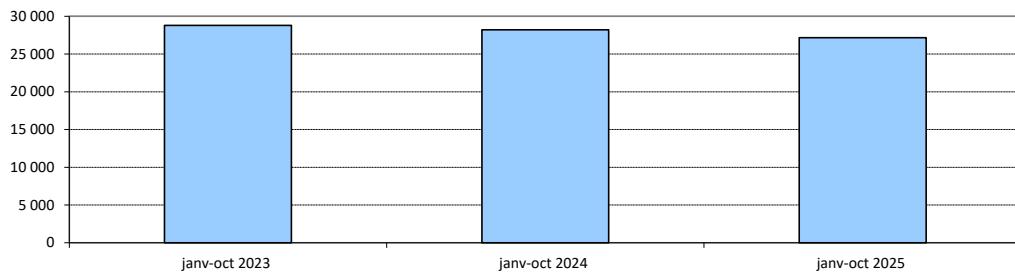
	Nombre d'entrées en octobre 2025			Cumul des entrées		
	Ensemble	En mission locale	A France Travail	De janvier à octobre 2025	De janvier à octobre 2024	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	93	45	48	495	458	+8,1
Hauts-Alpes	80	50	30	705	574	+22,8
Alpes-Maritimes	573	364	209	4 429	4 853	-8,7
Bouches-du-Rhône	1 206	711	495	11 208	11 389	-1,6
Var	826	564	262	6 100	6 658	-8,4
Vaucluse	571	422	149	4 218	4 284	-1,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 349	2 156	1 193	27 155	28 216	-3,8
France métropolitaine	42 127	27 982	14 145	330 778	350 132	-5,5

* nouvelles entrées + reconductions

Note : données brutes, provisoires

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares

Evolution du nombre d'entrées* en Contrat d'engagement jeune en Paca (cumuls depuis janvier)



* nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Source : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares

Nombre de bénéficiaires* de Contrat d'engagement jeune à fin octobre 2025

	Stock* (en nombre)			Variation sur un an (en %)
	Ensemble	En mission locale	A France Travail	
Alpes-de-Haute-Provence	250	137	113	+16,8
Hauts-Alpes	356	247	109	+73,7
Alpes-Maritimes	1 896	1 250	646	+9,2
Bouches-du-Rhône	4 647	3 001	1 646	-3,5
Var	2 697	1 958	739	-1,8
Vaucluse	1 938	1 444	494	+2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 784	8 037	3 747	+1,5
France métropolitaine	146 702	105 486	41 216	-3,5

* entrées - sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif. Ces données incluent également la Garantie jeunes

Note : données brutes, provisoires

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares